



## Essai non rémunéré au sein d'une entreprise

Par **Christian Goux**, le **03/07/2012** à **10:37**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si je peux faire un essai non rémunéré de une, voire deux semaines, non rémunéré et ceci afin de une sorte de pré formation à l'entreprise.

J'explique mon cas : Cadre dans l'édition et la publicité au chômage, je viens de suivre une formation de mécanicien automobile. A 57 ans j'ai maintenant un CAP de mécanicien auto et moto et j'ai postulé à une entreprise mais qui installe des pare brise. Le travail est simple et je sais comment faire en théorie mais le gérant souhaiterait que j'ai un minimum de formation. Formation que je pense acquérir en une quinzaine de jours dans leur locaux.

Merci d'avance de vos conseil avisé.

Christian

Par **P.M.**, le **03/07/2012** à **13:32**

Bonjour,

Un tel essai en dehors de tout stage de formation, s'il était non rémunéré constituerait du travail dissimulé donc un délit...